



Mur de soutènement mitoyen ou pas

Par **Lea7667**, le **19/02/2019** à **20:04**

Bonjour,rrnJe viens d'acheter une maison (pas encore l'acte de propriété), mon voisin dont le jardin est en contrebas par rapport au miens se plaint que « notre » mur de soutènement se casse et vas bientôt faire tomber son poulailler. rnSon abris fait la longueur et la hauteur du mur de soutènement. Nous ne pouvons donc pas voir de notre jardin l'état du mur.rnJ'aimerais savoir à qui appartient le mur afin de lancer des travaux.rnrnMerci [smile9]

Par **Lag0**, le **20/02/2019** à **07:26**

Bonjour,rn[s]Généralement[/s], un mur de soutènement appartient au propriétaire des terres qu'il retient, il n'est pas mitoyen.